



## Compte-rendu

Réunion publique – 28 mars 2023

# Présentation des grands enjeux du territoire et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

En salle

---

**Nombre de présents :54 habitants**

**Introduction effectuée par M. le Maire**

**Présentation effectuée par Elody BOUBON**

### Questions de la population

---

- *La région possède beaucoup de forage individuel, quel est leur fonctionnement ? La commune a-t-elle la capacité de quantifier ces prélèvements ?*

*Réponse de M. le Maire :* Le forage est soumis à déclaration, c'est le seul moyen de suivi que possède la commune, pas de droit de regard. Il existe une police de l'eau mais qui possède très peu d'effectifs. Ce pouvoir de police n'est malheureusement pas une compétence communale.

*Réponse complémentaire de M. Lefèvre :* Cette problématique de l'eau touche également le PLU au niveau des piscines. Actuellement les piscines sont autorisées, mais un arrêté préfectoral interdit de les remplir. Il faut donc se poser la question, de leur maintien, de l'imposition éventuelle de restriction, etc.

- *Pouvez-vous situer les secteurs concernés par les ZNIEFF et Natura 2000 ?*

*Réponse de Planèd :* Les secteurs concernés Natura 2000 et la ZNIEFF sont situés notamment au Nord de la commune, du Vallon de Piaou et s'étend jusqu'au Petit Baou.

- *Il n'y a plus d'aigles de Bonelli au Val depuis une dizaine d'années.*

- *Quand on parle d'esthétisme des constructions, pourquoi ne pas les adapter au futur climat ?*

*Réponse de M. le Maire :* C'est l'objectif de ce nouveau PLU, des orientations en faveur du bioclimatisme sont exprimées dans le PADD.



- *Que sont les zones d'extensions d'habitat diffus identifiées sur la carte ?*

*Réponse de Planèd* : Ce sont des zones urbanisées de manière peu dense. Cette carte est un diagnostic, elle nous permet de nous questionner sur le devenir de ces zones. Faut-il permettre de les densifier ou au contraire stopper l'urbanisation au sein de ces secteurs ?

- *Quelle est la densité globale du Val, comment se positionne la commune par rapport aux autres communes ?*

*Réponse de Planèd* : La densité ne se calcule pas à l'échelle d'une commune et elle est très difficilement comparable d'une commune à l'autre. Nous la calculons plutôt à l'échelle de quartier. La commune est composée majoritairement de maison individuelle, ce qui signifie que la densité est relativement faible.

- *Les panneaux photovoltaïques vont sûrement se développer sur le territoire.*

*Réponse de M. le Maire* : La question à se poser dans le cadre de la révision du PLU c'est est-ce que c'est souhaitable et c'est une question que l'on se pose. L'arrivée de ces panneaux très modernes sur des bâtiments historiques implique d'accepter de voir le patrimoine évoluer. Nous nous poserons ces questions lors de l'élaboration du règlement et du zonage.

- *Y a-t-il eu un changement de réglementation sur le photovoltaïque depuis une dizaine d'années ?*

*Réponse de M. le Maire* : Le PLU actuel (approuvé en 2019) permet l'installation de panneaux photovoltaïques dans le centre-village mais de couleur terre cuite, proche de celle de la tuile. Cela à le mérite d'avoir une bien meilleure intégration paysagère mais des performances réduites par rapport à des panneaux sombres. Leur coût est également plus élevé.

- *Le départ de la pharmacie a déclenché cette fermeture des commerces et la perte de vitalité du centre-village.*
- *L'emplacement actuel de la pharmacie permet aux habitants de se garer directement devant. Pour les habitants des écarts c'est compliqué de venir dans le centre-village et de s'y garer.*
- *C'est dans l'intérêt du Val de se démarquer de Brignoles, afin de capter le flux passant, et notamment pour les achats du quotidien.*



- *Beaucoup de nouveaux équipements publics sont prévus, connaissez-vous le taux d'endettement de la commune ?*

*Réponse de M. le Maire :* Le taux d'endettement est calculé à partir de plusieurs indices, cette année l'indicateur est de 6. Il a augmenté mais les dépenses également (amende pour non-respect de la loi SRU, augmentation du coût de l'énergie, baisse des dotations de l'État, etc.). Le PLU doit permettre de réaliser également des économies grâce à la couverture en panneaux photovoltaïques des toits des bâtiments publics, la mise en location du Domaine de la Pissine, la réalisation d'un parc photovoltaïque, etc.

- *Quelle est la problématique retenue sur le fait que Le Val est un nœud routier ?*

*Réponse de M. le Maire :* Le flux routier est à la fois une contrainte mais également une force. La déviation accueille environ 14 000 véhicules par jour c'est un flux important. Pendant longtemps nous avons vu passer de nombreux camping-cars en transit vers le Verdon. La réalisation d'une nouvelle aire pour les camping-cars permet dorénavant d'en capter quelques-uns qui font marcher les commerces.

- *Cette situation est un atout, Le Val c'est la campagne mais non enclavé car excellent accès, c'est la force de la commune*
- *Quel est l'horizon du PLU, 2050 ? À qui appartiennent les terrains de la Jouberte ? Ce sont majoritairement des terres agricoles. Que deviendrait le complexe sportif actuel ? La mairie possède-t-elle les finances nécessaires ?*

*Réponse de M. le Maire :* Certains projets sont à moyen terme d'autres à plus lointain ; ce n'est pas souhaitable de tout ouvrir d'un coup à l'urbanisation.

Les terrains appartiennent à des propriétaires privés.

Le projet de PLU prévoit la création de plus de terres agricoles que leur consommation. Les terres en question possèdent de bonnes qualités agronomiques mais retrouvables ailleurs.

Il est prévu la création d'habitat.